

Question présentée par le député :

M. Pierre Bayenet

Date de dépôt : 14 mai 2019

Question écrite urgente

Quelles sont les situations dans lesquelles il est fait usage par la police des observations préventives, des recherches préventives secrètes et des enquêtes sous couverture prévues par la LPol ?

- A combien de reprises et dans quelles circonstances a-t-il été fait usage des possibilités ouvertes par les articles 56, 57 et 58 de la nouvelle loi sur la police depuis son adoption ?
- Des recherches préventives secrètes ont-elles duré plus d'un mois ?
- Des recherches préventives secrètes et des enquêtes sous couverture ont-elles fait l'objet d'une notification aux personnes observées ? Dans quelle proportion ?